

Article spécialisé

Travailler en toute sécurité sur un silo-tour

Moudon, le 15 novembre 2022 - Les risques de chute sont un thème omniprésent dans une exploitation agricole. Les hauteurs importantes des silos-tours ont des conséquences fatales en cas de chute. Divers facteurs augmentent le risque chute, par exemple le manque temps et le fait de récolter de nuit, les toits de silos glissants, etc.

Les exigences pour un silo en hauteur sûr sont les suivantes :

- Des échelons antidérapants sur l'échelle.
- À partir de 5 m de hauteur, une crinoline est nécessaire pour les échelles, et cette crinoline commence à 3 m de hauteur.
- Si le silo dépasse une hauteur de 10 m, l'échelle d'accès doit être décalée et munie de paliers intermédiaires (tous les 6 m).
- Si les paliers intermédiaires ne peuvent pas être installés pour des raisons techniques (p. ex. pour les silos en plastique), d'autres mesures de protection doivent être prises. En règle générale, on utilise alors un équipement de protection individuelle contre les chutes (EPIaC) (par exemple une ligne de vie ou un équipement antichute avec 2 longes et absorbeur).
- Surface antidérapante sur le toit du silo
- Balustrade avec trois lisses sur les bords de la plateforme.
- Les silos-tours de même hauteur juxtaposés doivent être reliés par des passerelles (avec balustrades).
- Un filet ou un grillage est nécessaire pour sécuriser l'ouverture de remplissage sur le silo-tour.
- Si des dispositifs de sécurité doivent être désactivés pour certains travaux (montage/démontage de la fraise ou autres), la sécurité des personnes qui travaillent doit être garantie au moyen d'un équipement de protection individuelle contre les chutes.

Lors de l'achat d'un silo-tour, veillez à ce que les exigences techniques de sécurité soient remplies par le fabricant. Les installations de silos en hauteur existantes peuvent être équipées ultérieurement des mesures mentionnées. La mise en œuvre de ces mesures est légalement obligatoire, en particulier pour les exploitations avec des employés extérieurs à la famille, qui sont soumises à la loi sur l'assurance-accidents (LAA). agriss exige les mises à niveau correspondantes lors des contrôles d'exploitation. Vous trouverez des informations plus détaillées sur les différents systèmes de sécurité sur les silos-tours dans la fiche technique ["agriSAFETY FACTS - Travailler en sécurité sur les silos-tours"](#) sous www.agriss.ch.



Plateformes intermédiaires et échelles décalées



En alternative aux paliers intermédiaires, on peut utiliser une ligne de vie



Les équipements de protection individuelle antichutes assurent la personne contre les chutes dans le silo-tour

Personne de contact pour toute question :

Didier Banderet

Conseiller en sécurité

didier.banderet@agriss.ch

+41 21 557 99 15

Cet article a été réalisé en collaboration avec agriss.ch .

